



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Séjour de vacances 11-18 ans, été 2011

DEL-2011-032

Numéro de la délibération : 2011/032

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 06/04/2011

Date de convocation du conseil : 31/03/2011

Date d'affichage de la convocation : 31/03/2011

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : M. Yovenn BONHOURE

Étaient présents : M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Paul JARNO, M. Claude LE BARON, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : M. Bernard BAUCHER par M. Henri LE DORZE, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. Yvon PERESSE, M. Joël LE BOTLAN par M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Laëtitia LE DOARÉ par M. Christophe MARCHAND, Mlle Julie ORINEL par Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Martine PIERRE par Mme Marie-Madeleine DORE-LUCAS

Séjour de vacances 11-18 ans, été 2011

Rapport de Nelly BURLLOT

Afin de répondre aux demandes familiales en matière d'accueil de loisirs pour les enfants de 11 à 18 ans, le service Enfance jeunesse propose les séjours de vacances suivants :

Pour les 11- 13 ans :

- Du 6 au 15 juillet 2011: Guidel
- Du 2 au 11 août 2011: Crozon

Pour les 14 – 17 ans

- Du 19 juillet au 28 juillet 2011: Crozon
- Du 16 au 25 août 2011: Ile d' Oléron
- Du 6 au 15 juillet 2011: séjour conçu par les jeunes eux-mêmes dans le cadre du dispositif jeunesse.

Le lieu et les activités restent à définir aux cours des prochaines rencontres avec les jeunes

Ces séjours se déroulent sous tentes et sont encadrés par un directeur(trice), titulaire du BAFD ou de son équivalence, et par 2 animateurs BAFA. Chaque séjour peut accueillir au maximum 16 enfants.

Le montant de la participation des familles est maintenu à 135 euros par jeune. Ce tarif est applicable pour les pontivyens. Pour les jeunes des communes extérieures, une majoration de 20 % sera demandée.

Afin de régler leur participation familiale, les familles pourront utiliser leurs chèques vacances et faire valoir leurs aides loisirs en fonction de leurs organismes d'affiliation (caf, msa, comités d'entreprise...).

La Ville percevra des aides financières de la Caisse d'allocations familiales, du Conseil Général, de la Mutuelle Sociale Agricole dans le cadre de leurs participations au fonctionnement des centres de vacances.

Nous vous proposons :

- de donner un avis favorable à ce projet.
- de maintenir le prix des séjours tel que défini ci-dessus.
- de solliciter et percevoir des subventions des partenaires cités ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 7 avril 2011

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**